

(1)

( N° 132. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 27 MARS 1888.

Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique  
pour l'exercice 1888 (1).

AMENDEMENT.

ART. 66. — *A.* Athénées royaux (loi du 1<sup>er</sup> juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.

Porter à 825,658 francs le crédit prévu de 816.978 francs. Ce qui porte à 5,104,456 francs le crédit total sollicité pour l'article 66 du tableau du Budget.

CH. SIMONS.

JULES DE BORCHGRAVE.

ERNEST SLINGENEYER.

---

(1) Budget, n° 98, VI (session de 1886-1887).  
Amendements du Gouvernement, n° 5, VI.  
Rapport, n° 102.  
Amendements, n° 119.